

Retrouvez l'actualité
de votre commune

FACEBOOK Mairie-de-Pont-de-lsère

SITE www.mairiedepontdelisere.fr



RN7

Associations

FORUM



M. Rebattet - Dauphiné Libéré

Le mois de septembre c'est la rentrée pour la vie associative de la commune.

Le forum qui s'est déroulé le vendredi 7 septembre 2018 à la salle polyvalente de Pont-de-l'Isère a tenu toutes ses promesses comme d'habitude : **36 associations étaient présentes.**

Devant l'engouement pour certaines activités, les associations concernées ont dû refuser des inscriptions faute d'encadrement approprié.

Cette année est marquée par deux anniversaires importants :

40
ANNIVERSAIRE

Le 40^e anniversaire de la naissance du dojo club pont d'isérois fête **le samedi 13 octobre 2018** à la salle polyvalente.

Avec 5 ceintures noires cette année l'équipe dirigeante et son entraîneur Djamel ont le vent en poupe.

30
ANNIVERSAIRE

Les 30 ans de la fusion des clubs de football de Pont-de-l'Isère et de La Roche-de-Glun sous le nom de l'USPR. Des festivités à cette occasion ont eu lieu au stade de Pont-de-l'Isère **le samedi 8 septembre 2018** réunissant 150 personnes autour d'une paella géante.

DOJO



FUSION USPR



Bonne saison à toutes et à tous et surtout un **Grand Merci** à tous les bénévoles car sans eux il n'y aurait rien.



Quoi de neuf sur Pont-de-l'Isère?

STÉPHANE SISAK

Masseur Kinésithérapeute est installé sur la commune depuis le 10 septembre au 21 rue du 16 août 1944.

Soins en cabinet et à domicile

Massage méthode mezières (pour le dos).

☎ 06 62 06 86 59 ou 09 83 03 77 19

@ stephanesisak@wanadoo.fr

Ouverture d'un office notarial, MAÎTRE THIBAUT GRANGE

Il est installé temporairement au 12 Bis avenue du 45^e Parallèle pour s'installer définitivement au 4 place des Tilleuls en attendant que les travaux soient terminés. Il est donc dorénavant possible de réaliser ses actes notariés sur la commune.

☎ 06 59 89 68 33

@ thibault.grange@notaires.fr

AUDE ROSTAING SISAK

a ouvert son cabinet d'Endermologie Cellu M6 au 21 rue du 16 août 1944.

Massage drainant, version haute technologie.

LPG

Sur rendez-vous:

☎ 06 80 94 14 27
ou 09 83 03 77 19



Pont-de-l'Isère toujours en mouvement

Après la fin des travaux de la RN7 au cœur du village c'est maintenant de nouveaux commerçants qui s'installent au nord de la commune aux côtés de ceux existants contribuant ainsi au dynamisme et à l'attractivité de Pont-de-l'Isère.



Prochaines manifestations

Novembre

Loto USPR 17/11/2018

Décembre

Loto ACCA 01/12/2018

Repas des anciens Mairie 06/12/2018

Téléthon Mairie 08/12/2018

Fête de Noël Mairie CDF 15/12/2018

Janvier

Loto Amicale Laïque 19/01/2019

Février

Loto Anciens Combattants 24/02/2019

N'oubliez pas



Courir sur le 45^e Parallèle

Le vendredi 14 septembre le Maire et les élus ont invité l'ensemble des bénévoles et partenaires ayant permis l'organisation de cet évènement. L'objectif de cette course est double : une manifestation sportive et conviviale mais aussi un but caritatif en reversant les bénéfices à une association locale. Lors de cette réception un chèque de 4000 € a été remis à « ACC26, Agir Contre le Cancer », association romaine. 2019 verra la troisième édition de « Courir sur le 45^e Parallèle » avec différents parcours de courses et de marches. Notez d'ores et déjà la date : **le dimanche 2 juin**. Nous vous attendons encore plus nombreux. **Nous comptons sur vous!!!**



Compte-rendu du Conseil municipal

Conseil municipal du 18 juin 2018

QUESTION N° 1 - Rapport du service de l'assainissement pour l'année 2017

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le rapport du service d'assainissement fait par VEOLIA est à disposition pour consultation. Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

QUESTION N° 2 - Acquisition parcelle ZK 130

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'une parcelle de terrain ZK 130 Quartier Lauve est à vendre. Cette parcelle est située en zone AUe zone à urbaniser à vocation d'équipement. Dans la possibilité d'aménagement de la zone de loisirs elle propose au Conseil municipal de se prononcer pour une éventuelle acquisition de cette parcelle.

Le Conseil municipal accepte le principe de l'acquisition de la parcelle ZK 130 à 1 € le m² pour une surface de 1764 m².

QUESTION N° 3 - Création poste pour besoin saisonnier

Madame le Maire expose qu'en raison de la nécessité de maintenir la surveillance du complexe sportif il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps non complet à raison de 2,77 h hebdomadaires (12 h par mois) à compter du 01/09/2018. Accord du Conseil municipal.

QUESTION N° 4 - Décision modificative N° 1 Budget général

Madame le Maire présente le projet de décision modificative n° 1 au budget général.

Section de Fonctionnement	
DÉPENSES	
Op. 6574 Subvention de fonctionnement	800 €
Op. 022 Dépenses imprévues (augmentation)	2314 €
RECETTES	
Op. 73223 Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales (bénéficiaire)	2314 €
Op. 7718 Autres produits exceptionnels	800 €

Section d'Investissement

DÉPENSES	
Art. 2184 Op. 447 Mobilier et matériel div. 2018	10000 €
Art. 2315 Opération 430 Voirie 2017	50 €
Art. 2315 Opération 439 Aménagement esthétique avenue du Rhône	650 €

RECETTES	
Op.020 Dépenses imprévues (diminution)	10700 €

Opérations d'ordre Travaux pour compte de tiers

Cette opération n'étant pas une opération d'ordre il est nécessaire de régulariser la décision budgétaire 2018 et de la faire apparaître en opération réelle.

Op. 458114 Mise aux normes EP lot. « Lotissement Grandeur Nature »	446 €
Op. 458214 Mise aux normes EP lot. « Lotissement Grandeur Nature »	446 €

QUESTION N° 5 - Conventions avec ENEDIS pour servitude passage

Madame le Maire présente deux conventions à signer avec ENEDIS pour une servitude de passage en propriété communale sur les parcelles AB 140 - et 141 et la parcelle AB 806 pour des travaux de raccordement de particuliers ainsi que la construction au 22 avenue du 45^e Parallèle. Le Conseil municipal accepte les conventions à passer.

QUESTION N° 6 - Subvention Comité des Fêtes
Madame le Maire expose au Conseil municipal que la société VEOLIA a versé à la Commune la somme de 800€ pour partenariat à l'organisation de la course « Courir sur le 45° Parallèle ». Le Comité des fêtes étant chargé de la gestion des dépenses et du reversement de la recette à l'association ACCR, il est nécessaire de reversement le montant de 800€ sous forme de subvention. Le Conseil municipal décide le versement de la subvention.

QUESTION N° 7 - Location bureaux arrière place de la Mairie

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de construction des locaux avenue du 45° Parallèle sont pratiquement terminés et qu'il est désormais possible de louer la partie bureaux à l'étage de ce bâtiment. L'agence immobilière du 45° Parallèle ayant sollicité la commune pour louer ces locaux attenants à ceux déjà utilisés Madame le Maire présente le cahier des charges définissant cette location et demande au Conseil municipal d'approuver ce dernier et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires. Le Conseil municipal approuve le cahier des charges et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

AUTRES AFFAIRES

QUESTION N° 8 - Compte rendu des décisions prises par Madame le Maire sur délégation du Conseil municipal

Décision 2018.18 - L'avenant N° 1 au Marché N° 2018TR04490001 relatif à l'entretien de l'éclairage public 2018-2021 attribué à L'Entreprise EIFFAGE ÉNERGIE INFRASTRUCTURE RHÔNE-ALPES Agence de Valence a pour objet un changement de dénomination qui devient EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES – INFRA Rhône-Alpes Agence de Valence – Lamastre.

Décision 2018.19 - L'avenant N° 1 au Marché N° 2018TR04130006 relatif au lot 6 pour l'aménagement de la RN7 dans la traverse du village attribué à EIFFAGE ÉNERGIE INFRASTRUCTURES RHÔNE-ALPES a pour objet un changement de dénomination qui devient EIFFAGE ÉNERGIE SYSTEMES – INFRA Rhône-Alpes Agence de Valence – Lamastre.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe: proposition de location véhicule pour déplacements service administratif sur un véhicule thermique: location sur 36 mois: Citroën C3 = 193,80 €; Peugeot 208 = 193,23 €; Peugeot 108 = 201,15 €. Sur un véhicule électrique: location sur 36 mois: Renault ZOÉ = 310 €. Début des travaux de la Mairie. Travaux bâtiment commerce et Aménagement RN 7 presque terminés.

Pouilly Isabelle: conseils écoles et rendez-vous avec la société « Les fées et Rires » pour proposition spectacle de Noël.

Chastagnier Isabelle: l'activité « Activ'méninges » se termine. Les participants sont satisfaits de cette animation. « Les gestes qui sauvent » une demande des participants sur une formation d'un niveau supérieur. Ateliers numériques proposés par Arche agglo au mois de septembre dans une salle municipale. Journée prévention routière le 21/09. Animations semaine bleue: le 08/10 portes ouvertes atelier équilibre (SIEL BLEU); le 09/10 activité intergénérationnelle (préparation goûter/

chants); le 10/10 mise en situation « gestes et postures » jardinage; le 11/10 lutte biologique – conférence préservation insectes; le 12/10 présentation Sophrologie (C. Magallon).

Roux Daniel: suite à la commission voirie du 22/05, travaux à prévoir chemin des Crêtes et rue de la gare/avenue du Canal (le long de la voie ferrée) la moitié de la voie est sur La Roche-de-Glun, à voir avec la commune de La Roche-de-Glun.

Pizieux Marc: remise ceintures judo (entre 60 et 70 ceintures); Remise ceintures KRAV MAGA; AG USPR et retransmission match sur écran géant; Fête de la musique; Gala dynamic danse; Assises du sport, 41 communes invitées par Arche agglo à LINAE, toutes les associations sont invitées. Vernissage Pont des arts 23/24 juin. Forum des associations 07/09 à Pont-de-l'Isère (gymnase); 30 Ans USPR le 08/09; 40 Ans DOJO; 06/07/08 juillet: réception des Italiens, le 07 réception en Mairie à 11h30.

Castello Christel: commission bulletin municipal le 26/06 à 19 h. Bilan de la course du 03/06, la commission remercie les 300 coureurs et 120 marcheurs ainsi que toutes les personnes ayant participé à la réussite de cette journée. La remise du chèque aura lieu le 14/09 à 18 h. La course 2019 aura lieu le 02/06/2019.

Conseil municipal du 27 août 2018

Madame le Maire souhaite, au nom du Conseil municipal présenter ses condoléances à M. Aubonnet et sa famille pour le décès de M^{me} Aubonnet Marie-Thérèse.

QUESTION N° 1 - Convention refuge des Bérauds
Madame le Maire informe le Conseil municipal que la convention pour la lutte contre les chiens et les chats errants arrive à échéance au 31/12/2018. Le refuge des Bérauds propose de continuer à assurer le service de fourrière à compter du 01/01/2019 pour 3 ans soit jusqu'au 31/12/2021 pour un coût annuel de 1,07 € par habitant revalorisé de 2% à chaque date anniversaire. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention avec le refuge des Bérauds.

QUESTION N° 2 - CDG: Adhésion contrat groupe assurance des risques statutaires

Madame le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme a lancé une consultation pour un marché d'assurance de groupe garantissant les risques financiers encourus par les collectivités et établissements publics locaux à l'égard de leurs personnels (agents CNRACL et/ou IRCANTEC). Elle expose que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation. Elle présente la proposition faite par CNP Assurances et SOFAXIS afin que le Conseil municipal se prononce sur l'adhésion à ce contrat. Le Conseil municipal accepte l'adhésion de la commune au contrat groupe.

QUESTION N° 3 - Décision modificative N° 2 Budget général

Madame le Maire présente le projet de décision modificative n° 2 au budget général:

Section de Fonctionnement	
DÉPENSES	
Art. 2315 Op. 413 Aménagement RN 7	19 499,39 €
2315-445 Voirie 2018	5 000 €
2184-447 Mobilier et matériel divers	7 000 €
2188-448 Écoles 2018	5 000 €
TOTAL	36 499,39 €
RECETTES	
Op. 020 – Dépenses imprévues (diminution crédits)	5 283 €
Art. 2315 Op.444 Bâtiments 2018	11 716,50 €
Art. 2315 Op.413 Aménagement RN 7	19 499,39 €
TOTAL	36 499,39 €

Le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 2.

QUESTION N° 4 - Dénomination voie

Madame le Maire expose que suite à la création de la petite placette entre la rue de l'Isère et le passage Ziano Piacentino il est nécessaire de dénommer une nouvelle voie et propose: placette du 45° Parallèle. Le Conseil municipal adopte la dénomination.

AUTRES AFFAIRES

QUESTION N° 5 - Compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire sur délégation du Conseil municipal

Décision 2018.20 - Il est accordé dans le columbarium du cimetière du chemin des Prés une concession N° A2, pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 440,00 €.

Décision 2018.21 - Le Marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la maison des services, est confié à l'équipe de maîtrise d'œuvre Monsieur Dorgnon Robert, Architecte, et le BET Mounier/Peyrin ayant pour mandataire Monsieur Dorgnon Robert architecte Le colombier les suites du coteau 10 chemin de l'Arzalier 07130 Saint-Péray pour un montant de 13737,50 € HT.

Décision 2018.22 - Il est accordé dans le cimetière avenue de Provence, une concession N° A 403, pour une durée de 30 ans moyennant la somme de 220,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire: fait le point sur le projet de réaménagement de la Maison des services et la mission de maîtrise d'œuvre confiée à M. Dorgnon, Architecte. Les travaux de la RN 7 vont redémarrer suite à la période de congés par l'implantation des abris-bus, les plantations, l'éclairage public.

Daniel Roux: présente le projet d'aménagement du chemin des Gours sur une partie par la pose de chicanes, traçage et balises légères. Ceci suite à la demande des riverains pour limiter la vitesse excessive sur ce chemin de plus en plus circulé. Ces aménagements sont un test afin de voir l'efficacité de ce système sur la vitesse des usagers. Fait part de la réparation du chemin du Contre Canal, et informe que certains agriculteurs continuent de dégrader les chemins en travaillant leurs parcelles.

Marc Pizieux: signale que pendant la période estivale beaucoup de monde a fréquenté le complexe sportif. Cette fréquentation entraîne des dépôts de déchets divers mais cela démontre une utilisation importante de ces installations. Dit que les associations font remarquer le mauvais état des tables du gymnase, en particulier les tables plastiques. Un inventaire a été effectué sur 400 chaises achetées à la construction du gymnase (1983).

Il en reste 360, ce qui prouve une bonne utilisation et maintenance de ces dernières. Quelques dates : 07/09 : forum des associations Pont-de-l'Isère de 18 h à 20 h. 08/09 : 30 ans de l'USPR (fusion deux clubs La Roche-de-Glun/Pont-de-l'Isère : apéritif 11h30 – paella - tournoi de foot – challenge de pétanque « Robert Ribeil »). 14/09 : don du sang salle communale 16 h – 20h. 22/09 : loto du Comité de jumelage qui vient d'effectuer un pacte d'amitié avec Castel San Giovanni petite ville Italienne. 27-29/09 : Exposition sur Martin Luther King à la salle communale. 07/10 : bourse aux livres par la bibliothèque à la salle communale. 13/10 : 40 ans du Dojo Pont d'isérois.

Fontanet Elisabeth : inauguration travaux de la RN 7 le 24/11 à 11 h.

Chastagnier Isabelle : lundi 10/09 début de l'atelier numérique organisé par la CARSAT et ARCHE AGGLO. Lundi 10/09 démarrage de la nouvelle saison des cours de gymnastique adaptée proposé par SIEL BLEU aux séniors de 14 h à 15h. 21/09 : journée prévention routière. 21/09 : conférence à l'occasion de la journée sur la psychomotricité du bébé à la personne âgée « l'approche psychomotrice, ses moyens, ses enjeux » à la Salle Communale. 01-10/10 : Vente brioches ADAPEI.

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

QUESTION N° 1 - Subventions scolaires et exceptionnelles DOJO PONT D'ISÉROIS

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année les crédits et subventions aux écoles sont fixés à la rentrée scolaire sur la base des effectifs connus au premier jour de classe. Pour la rentrée 2018-2019 les effectifs sont établis ainsi : école maternelle (Coopérative scolaire) : 180 élèves ; école élémentaire (Sou des écoles) : 243 élèves. Les montants de subventions proposés sont : 7 € (3 € d'allocation scolaire et 4 € de subvention) par élève à verser à la Coopérative scolaire et au Sou des écoles. Ce qui fixe le montant des subventions à verser aux écoles ainsi : Coopérative scolaire : 7 € x 180 élèves = 1260 € ; Sou des écoles : 7 € x 243 élèves = 1701 €. Deux autres subventions doivent être également étudiées : pour la FCPE 150,00 €.

Subvention exceptionnelle pour les 40 ans du DOJO PONT D'ISÉROIS 500,00 €. Le Conseil municipal accepte les propositions de subventions présentées

QUESTION N° 2 - Décision modificative N° 3 - Budget général

Madame le Maire présente le projet de décision modificative n° 3 au budget général :

Section de Fonctionnement	
DÉPENSES	
Op. 6574 Subvention associations	3611 €
Op. 023 Virement à la section d'Investissement	10000 €
RECETTES	
Op. 22 Dépenses imprévues de fonctionnement (diminution)	- 13611 €
Section d'Investissement	
DÉPENSES	
Art. 2315 Op. 445 Voirie 2018	5000 €
Art. 2184 Op. 446 Matériel technique 2018	5000 €
RECETTES	
Op.021 Virement de la Section de fonctionnement	10000 €

Le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 3 au budget général.

QUESTION N° 3 - Convention de mise à disposition de locaux avec ARCHE AGGLO pour le Centre de loisirs

La Communauté d'agglomération « Arche Agglo » a la compétence en lieu et place des communes pour ce qui concerne l'accueil des enfants en Centres de loisirs pendant les vacances scolaires et les mercredis. Pour le Centre de loisirs les « Bips-Bips » dont les activités se déroulent sur les communes de Pont-de-l'Isère et de La Roche-de-Glun, les communes mettent des locaux à disposition du Centre et en assument les coûts de fonctionnement et d'entretien. La Communauté de communes ayant la compétence « accueil de loisirs sur les temps extrascolaires de l'enfant » a décidé de prendre à sa charge les dépenses de fonctionnement (fluides) et d'entretien des locaux mis à disposition du Centre de Loisirs aux conditions suivantes à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31/12/2018 : coût annuel des fluides : 2935,50 € ; coût annuel de l'entretien : 4 406,10 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention.

QUESTION N° 4 - Bâtiments communaux : mise en place prélèvement loyers

Madame le Maire rappelle qu'afin de faciliter les démarches des usagers, il est possible de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux. Actuellement, les loyers dus par les locataires de bâtiments communaux sont réglés par chèques bancaires. Le prélèvement étant effectif pour les services périscolaires il serait nécessaire de l'étendre aux locations des biens communaux. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser la mise en place du prélèvement automatique pour le recouvrement des loyers communaux.

QUESTION N° 5 - Convention groupe AXA pour offre promotionnelle Santé à destination des séniors

Madame le Maire indique qu'elle a été contactée par le groupe d'assurances AXA qui souhaite présenter sa proposition commerciale à la population en octobre prochain, à la Salle communale. C'est une offre de mutuelle groupée, à des gens habitant la même commune, d'où le nom de santé communale. Il est difficile pour certaines personnes de s'affilier à une mutuelle à des tarifs adaptés. En effet, tous les habitants ne peuvent pas profiter des tarifs de groupe dont bénéficient les salariés de grosses entreprises. C'est particulièrement le cas des populations hors de la vie salariale : artisans, agriculteurs, autoentrepreneurs, chômeurs, retraités, jeunes en difficulté d'insertion. Il est indiqué que la Commune reste neutre dans ce domaine et n'est donc pas partie prenante à l'offre commerciale. Madame le Maire propose au Conseil d'autoriser la Société AXA à présenter son offre aux administrés de la Commune et de mettre à disposition une salle communale à cet effet. Le Conseil municipal autorise la société AXA, à présenter son offre sur la Commune de Pont-de-l'Isère et met à disposition une salle communale.

AUTRES AFFAIRES

QUESTION N° 6 - Compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire

Décision 2018.23 - Il est accordé dans le columbarium du cimetière avenue de Provence, de 30 ans, à compter du 04/09/2018, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 440,00 €.

Décision 2018.24 - Madame le Maire sollicite de Madame la Présidente du Conseil départemental Drôme une subvention, au taux maximum, au titre des équipements structurants « projets de cohérence territoriale » pour l'aménagement du RD 153 dans sa partie « Aménagement paysager ». L'estimation prévisionnelle se monte à 615 000,00 € dont 143 245 € pour l'aménagement paysager.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire : informe de la consultation pour recherche Maîtrise d'œuvre pour aménagement RD 153. De la consultation pour recherche Maîtrise d'œuvre pour travaux sur réseau d'assainissement. De la lettre de remerciement reçue de Monsieur Touret et Madame Montagne pour contribution de la Commune à la logistique pour la journée organisée pour les 30 ans de la fusion du club. De la lettre de remerciement de l'Association ACC 26 pour le reversement de 4000 € récoltés à l'occasion de la course du 45^e parallèle organisée le 3 juin 2018. De la réunion organisée dans le but de la création d'une association de commerçants et artisans, une quarantaine de personnes présentes. De l'installation du complément au système de vidéoprotection en cours.

Roux Daniel : informe de la mise en place chicanes « chemin des Gours ». De la campagne d'intervention sur différents trous sur des chemins de la commune. Que des arbres dangereux ont été coupés sur le chemin des Gours par le Tremplin, pour d'autres situés sur le domaine CNR attente de la réponse des services concernés. De l'intervention sur le chemin des Hautes-Blaches et la rue de l'Hermitage. De l'enlèvement de racines sous la chaussée chemin des Gours. De la mise aux normes de l'éclairage public rue du Château d'Eau.

Castello Christel : participation à une réunion du comité départemental d'athlétisme pour présenter les nouveautés de la réglementation pour l'organisation de courses hors stade. La course 2019 aura lieu le 2 juin 2019. Commission pour la newsletter le 15/10 à 19 h.

Pizieux Marc : réunion associations le 09/10 à 18 h 30 pour préparer l'organisation du Téléthon. Le forum des associations s'est bien déroulé, avec 36 associations participantes. Le 08/09 a eu lieu le 30^e anniversaire de la fusion et la création de l'USPR, journée réussie avec environ 150 personnes à la paella proposée par les organisateurs. Le 06/10 : festival de la magie organisé par le Comité des Fêtes. Le 07/10 : bourse aux livres organisée par la Bibliothèque. Le 13/10 : 40 ans du Judo avec apéritif à 18h30. Le 04/11 : Salon arts et goûts organisés par le Comité de Jumelage.

Fontanet Elisabeth : le 24/11/2018 aura lieu l'inauguration de la traverse de Pont-de-l'Isère (RN 7). Le 04/01/2019 : vœux à la population à 18h30. Le 11/01/2019 : vœux au personnel municipal.

ZOOM SUR LE CCAS

À la découverte des actions menées par le CCAS sur la commune

Centre Communal d'Action Sociale et Commission sociale

Le CCAS est présidé par M^{me} le Maire. Y siègent l'adjointe au Maire en charge du Social, 3 conseillères municipales, 4 personnes représentantes de diverses associations sociales (ADAPEI, UDAF...). Ce groupe se réunit pour étudier des dossiers de demande d'aide transmis par les assistantes sociales du Centre Médico-Social de Tain, et délibère pour l'accord (ou non) de cette aide. M^{me} le Maire ou son adjointe peuvent octroyer une aide dans certaines situations présentant un caractère d'urgence.

La Commission sociale est composée de conseillers municipaux, du Maire et de l'adjointe aux Affaires sociales. Les deux groupes œuvrent ensemble pour l'organisation des diverses actions ou manifestations

Les conférences

- La mémoire en juin 2013.
- L'équilibre et la prévention des chutes en février 2015.
- Les maladies neurodégénératives en mars 2015.
- La relation Parents/Adolescents en avril 2016.
- Comment gérer les disputes dans la fratrie? En avril 2017.
- Savoir poser des limites aux enfants, pourquoi? Lesquelles? Comment? En avril 2018.

La semaine bleue

Est la semaine nationale de tous les retraités, elle a lieu chaque année en octobre.

À Pont-de-l'Isère nous organisons, avec le soutien du département, des actions intergénérationnelles où enfants et retraités partagent un après-midi convivial:

- atelier alimentaire en 2014;
- jouons ensemble en octobre 2015;
- après-midi en chansons avec Christine RUFFIN en octobre 2016, proposé à tous les retraités avec 3 classes de maternelle;
- goûtons et chantons ensemble en octobre 2017 avec une classe de maternelle et la participation du groupe vocal Acc'Roche.

La semaine bleue 2018, l'animation « Goûtons et Chantons ensemble » s'est déroulée le mardi 9 octobre 2018: 37 enfants de moyenne section sont venus préparer et partager un goûter et quelques chansons avec des retraités. L'après-midi s'est poursuivi avec le groupe vocal Acc'Roche.



Plan canicule

Il est déclenché par le préfet, des messages sur les PMV ainsi que des affichettes le signalent, les personnes qui se sentent en difficulté à cause de la canicule doivent s'inscrire en Mairie.

Atelier mémoire

Les personnes participantes se réunissent quelques heures une fois par semaine et suivent un programme de stimulation de la mémoire.

- Atelier mémoire: 5 séances avec une animatrice de la CARSAT en septembre 2017.
- Atelier Activ'Méninges: 15 séances avec une animatrice de la Mutualité Française de mars à juin 2018.

Journée de prévention des risques routiers

- en 2014, 32 participants; • en octobre 2016, 21 participants.

Les « Gestes qui sauvent »

mai 2017 et mai 2018
À la demande de participants, une journée complète de formation sera proposée prochainement.

Repas de fin d'année pour les aînés

C'est un rendez-vous important entre les aînés et la municipalité, un moment joyeux et festif.

Pour ceux ou celles de 75 ans et plus, qui ne peuvent participer au repas, un colis de Noël est proposé.

Une autre facette du rôle de l'adjointe sociale

Lors de mon premier plan canicule, branle-bas de combat pour moi! Les gens en difficulté doivent s'inscrire en Mairie... mais les plus en difficulté risquent de ne pas le savoir! Donc, je mène l'enquête, il y a peu de personnes isolées mais je rencontre Ferdinand...

Il a soufflé sa 87^e bougie il y a quelques semaines, il est célibataire et sans enfant il n'a aucune famille... Il m'accueille très gentiment et très vite se met à me raconter sa vie... De toute évidence, il a occupé un poste à responsabilité... mais à présent il s'exprime avec quelques difficultés, perd le fil de sa conversation... Il est sans doute atteint d'une maladie dégénérative, je constate qu'il est devenu très vulnérable.

Au gré des visites nous allons bien sympathiser, il m'accorde sa confiance pour me parler de ses amis qui l'aident depuis déjà un certain temps... Je vais entrer en relation avec son médecin, puis ses amis aidants et tout doucement apporter du lien entre les intervenants et les services nécessaires à son maintien à domicile.

Il va accepter tout d'abord le portage de repas assuré par l'ADMR, puis la présence d'une auxiliaire de vie au quotidien. Comme il le souhaitait, nous avons fait reculer l'échéance de la maison de retraite puis, étant trop en difficulté chez lui il a accepté de laisser sa maison et de rejoindre un établissement d'hébergement de personnes âgées.

Ferdinand poursuit sa vie en toute sécurité, en étant entouré. Infirmières, auxiliaires de vie, animatrices, et autres intervenants lui apportent les soins et le contact humain essentiel à chacun.

L'histoire de Ferdinand est un exemple de personne vulnérable isolée, il y en a peu sur notre commune; mais lorsqu'on me fait un signalement j'essaie d'être à l'écoute et d'apporter mon aide en coordination avec les professionnels, médecins, infirmières, services d'aide à la personne.

Je profite de cet article pour remercier chaleureusement les « voisins sympas » qui apportent généreusement leur aide dans ces situations et aussi les visiteuses bénévoles qui donnent généreusement de leur temps libre pour apporter chaque semaine un rayon de soleil par leur présence à toutes ces personnes, qui souffrent aussi de solitude.